

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 30 janvier 2018

Délibération n°7 - 2018 relative à l'acceptation d'un don effectué par la caisse régionale du crédit agricole du Nord-Est

Vu l'article R719-90 du code de l'éducation,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 104 000 euros effectué par la caisse régionale de crédit agricole du Nord Est.
Cette somme permettra de soutenir à hauteur de 50 000 € le projet ROMEO, 50 000 € seront dédiés à des investissements logistiques et informatiques et 4000 € seront dédiés à la prise en charge de frais de fonctionnement et de maintenance des installations.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	16
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


 Visa du Président
 Guillaume CELLE

Document en annexe au présent extrait : Note don crédit agricole

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06-02-2018

Document mis en ligne le : 06-02-2018